

DIMANCHE 5 JUILLET 2026

LE COMITE DE JUMELAGE AVON-BRUGELETTE dont le siège social est à la Mairie d'AVON-LES-ROCHES
(Indre et Loire) A 15km de Chinon, 15km d'Azay le Rideau, 12km de st Maure, à 35 minutes de Tours.

ORGANISE UNE BROCANTE /VIDE GRENIER AU TERRAIN DE FOOT A **AVON LES ROCHES**

Merci de retourner le bulletin d'inscription ci-dessous, dûment complété et signé, accompagné de votre règlement. Toute inscription non réglée, ne sera pas prise en compte
(Aucune relance ne sera faite par l'association) Nous attirons votre attention sur le fait que nous ne serons pas tenus pour responsable, en cas d'intempéries ou autres, et qu'en conséquence aucun remboursement ne sera effectué.

ACCUEIL DES EXPOSANTS LE 5 JUILLET A PARTIR DE 7h00

Merci de nous prévenir en cas d'empêchement.

Tél : 06 81 32 61 41 ou 06 75 28 60 82 ou 06 74 99 41 76

Mail: m.et.c.dumont@orange.fr, ou pelluard.viviane@bbox.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner, accompagné de **VOTRE REGLEMENT (à l'ordre du comité de Jumelage)** à : Mme Dumont
Marguerite 48 rue de Feunet 37220 Avon-les-Roches ou Viviane Pelluard 2 rue Alfred de Vigny 37800 Sainte
Maure de Touraine

Nom :Prénom :

Adresse :

Code Postal-Ville : Tél :Mail :

N° Carte Nationale d'identité :N° RC si Professionnel.....

Délivrée le :Préfecture.....

	Type	N°Immatriculation	Longueur
Véhicule 1°			
Véhicule 2°			

1 véhicule autorisé par module de 5M (voiture ou remorque ou fourgon).

TARIF : 2€ les 5m/4 € les 10m/6 € les 15m etc.

Réservation d'emplacement :mètres- Montant.....€

Païement : ☐ Espèces ☐ chèque n°

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance de la législation en vigueur (**Loi du 30/11/87, arrêté Préfecture (I&L du 17/09/96)**) concernant la vente au déballage et atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de 2 vides greniers au cours de l'année civile (**article R321-9 du code pénal**)

Date.....Signature.....